

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 229

25 janvier 2014

SOMMAIRE

23 Holding S.A.	10974	S.D.B. Luxembourg S.à r.l.	10992
Atlas Investment Company 4 S.à r.l.	10975	Software Luxembourg (Holdco 2) S.à. r.l.	10990
EnVivo (Luxembourg) II S.à r.l.	10973	Steel Consult S.à r.l.	10976
EnVivo (Luxembourg) I S.à r.l.	10970	Subway Lux S.à r.l.	10989
Financière JDL	10975	Tenor S.A.	10991
Force One	10990	Tri Bridge S.A.	10969
Gaasch Packaging Luxembourg S.A.	10946	Universum F.O. Soparfi S.A.	10969
GER Holdco Immobilier, S.à r.l.	10950	UWI	10974
Globex Africa 1 S.à r.l.	10959	Vista Finance	10974
Greenbowl Holding S.A.	10975	Wasdale Luxembourg S.à r.l.	10974
JAB Partners S.à r.l.	10986	Webstar Financial S.A.	10969
Konnectiva S.A.	10991	Wempro S.A.	10969
La Rose Blanche Immobilière S.A.	10992	Westwood Finance S.à r.l.	10972
La Rose Blanche Immobilière S.A.	10992	Wilco Group S.A.	10971
La Rose Blanche Immobilière S.A.	10992	Winward International Spf S.A.	10969
Lear North European Operations GmbH	10976	Winward International Spf S.A.	10971
Libeccio Sàrl	10975	WMT Brasilia S.à r.l.	10962
LSF Europe Promote S.à r.l.	10976	Wood & Energy S.A.	10972
Lux 21 Starlight GBP S.à r.l.	10987	WP Roaming S.à r.l.	10973
Magalhaes S.A.	10965	WREV Holdings II S.à r.l.	10970
NIKY s.à r.l.	10965	WREV Holdings I S.à r.l.	10970
Nordborn I S.à r.l.	10990	Yolande Coop	10974
NTP II S.à r.l.	10986	Your Pension Management S.A.	10973
NTP S.à r.l.	10987	Zeus Recovery Fund SA	10972
Publprint s.à.r.l.	10971		

Gaasch Packaging Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 182.562.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE CINQ DECEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

- 1) La société Fherridon Limited, ayant son siège social à Morgenhof House, Collaroy Road, Cold Ash, Berkshire, RG18 9PG, Royaume-Uni, inscrite au Registre de Commerce de Grande-Bretagne sous le numéro 4575896,
 - 2) La société BLUEGRASS S.A., société anonyme ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 175266,
 - 3) La société ORANGENBURGER SPF S.A., société anonyme ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg le numéro B 20972,
 - 4) Madame Christiane Gaasch, sans profession, demeurant à Jan Jansensstraat 9, b31, à B-2610 Wilrijk (Belgique),
 - 5) Monsieur Nelson Jean Gaasch, administrateur de société, demeurant rue Michel Welter 4, 2730 Luxembourg,
 - 6) Mademoiselle Ségolène Joy Gaasch, sans profession, demeurant à rue Edmond Picard 45, 1180 Bruxelles, Belgique,
 - 7) Mademoiselle Sandrine Gaasch, employée, demeurant à rue du Capricorne 221, 1200 Bruxelles, Belgique,
 - 8) Madame Florence Gaasch-Cantaert, demeurant à Calle Burgo de Osma 19, 28033 Madrid, Espagne,
- tous ici représentés par Monsieur Jean Christophe Gaasch, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procurations lui délivrées sous seing privé, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.
- 9) Monsieur Jean Christophe Gaasch, administrateur de société, demeurant à rue F. De Keuster 69, 1150 Bruxelles, Belgique.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts (les "Statuts").

La société adopte la dénomination de "Gaasch Packaging Luxembourg S.A."

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Koerich.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a comme objet:

- la fabrication, le traitement, la manipulation ainsi que la commercialisation de bouteilles, flacons, verrerie de table, bocaux, articles utilisables dans les secteurs pharmaceutique, parapharmaceutique, cosmétique, scientifique, industriel et autres secteurs, fermetures, systèmes de distribution et autres produits similaires de l'industrie du verre, du plastique, du carton, du métal, du liège ainsi que d'industries apparentées ou similaires ainsi que toutes les actions qui pourraient être utiles à la fabrication, l'emballage, la conservation, le stockage en le transport des produits,
- l'acquisition, le développement et la protection de tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.),
- la concession de licences et la cession desdits droits de propriété intellectuelle.

En général, la société peut effectuer toute action commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui est directement ou indirectement, totalement ou en partie, en rapport avec l'objet de la société.

La société peut de quelque manière que ce soit, être impliquée dans des affaires, des sociétés ou des entreprises qui ont le même objet ou un objet apparenté ou similaire, ou qui pourraient promouvoir le développement de la société ou faciliter l'écoulement de ses produits.

La société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915. Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs donné par écrit, e-mail ou téléfax étant admis.

Toutes les résolutions sont prises du Conseil d'Administration sur base de la majorité simple des votes exprimés.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par courrier, e-mail, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Une telle décision sera réputée prise au siège social de la société, en date à laquelle la dernière signature d'administrateur y sera apposée.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur-délégué.

Art. 11. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 13. La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Dans le cas où un administrateur-délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 14. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Pour toute augmentation de capital les dispositions légales applicables en la matière s'appliqueront.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit conformément à la loi luxembourgeoise au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai, à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 16. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant Capital souscrit en EUR	Montant capital libéré en EUR
Fherridon Limited	5.995	119.900	29.975
BLUEGRASS S.A.	3.340	66.800	16.700
ORANGENBURGER SPF S.A.	3.165	63.300	15.825
Madame Christiane Gaasch	3.850	77.000	19.250
Monsieur Nelson Jean Gaasch	2.100	42.000	10.500
Mademoiselle Ségolène Joy Gaasch	2.100	42.000	10.500
Mademoiselle Sandrine Gaasch	1.370	27.400	6.850
Madame Florence Gaasch-Cantaert	1.370	27.400	6.850
Monsieur Jean Christophe Gaasch	1.710	34.200	8.550
Total	25.000	500.000	125.000

Les vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme d'EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Simon Peter Rust, né le 11 décembre 1962 à Lincoln (Royaume-Uni), demeurant Morgenhof House, Collaroy Road, Cold Ash, Berkshire, RG18 9PG, Royaume-Uni.

b) Monsieur Nelson Jean Philippe Charles René Léon Gaasch, né le 14 juillet 1979 à Wilrijk (Belgique), demeurant rue Michel Welter 4, 2730 Luxembourg.

c) Madame Véronique Madeleine Henckes-Verhoeven, née le 28 juillet 1963 à Anvers (Belgique), demeurant Sterrenlaan 46, 2610 Wilrijk, Belgique.

d) Monsieur Jean Christophe René Christian Eric Gaasch, né le 28 avril 1968 à Wilrijk (Belgique), demeurant rue F. De Keuster 69, 1150 Bruxelles.

L'assemblée nomme en tant qu'administrateurs-délégués à la gestion journalière:

a) Madame Véronique Madeleine Henckes-Verhoeven, née le 28 juillet 1963 à Anvers (Belgique), demeurant Sterrenlaan 46, 2610 Wilrijk, Belgique.

b) Monsieur Jean Christophe René Christian Eric Gaasch, né le 28 avril 1968 à Wilrijk (Belgique), demeurant rue F. De Keuster 69, 1150 Bruxelles.

3. Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes la société FISCOGES, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass, R.C.S. Luxembourg B174051.

4. Les mandats des administrateurs, des administrateur-délégués et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

5. Le siège social est fixé à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant présent et mandataire des comparants représentés, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. GAASCH, V.HENCKES-VERHOEVEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2013. Relation: RED/2013/2146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 décembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013175700/224.

(130214361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

GER Holdco Immobilier, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 182.651.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

IMMO EMISSIONS, a professional open-ended real estate investment fund (société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) established under the laws of France, whose registered office is at 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, registered with the register of commerce and companies of Paris under number 798 221 180, here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal; and

IMMANENS, an open-ended real estate investment fund (société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) established under the laws of France, whose registered office is at 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, registered with the register of commerce and companies of Paris under number 798 188 934, here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ('société à responsabilité limitée'):

Art. 1. Corporate Form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of GER Holdco Immobilier, S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Purposes. The purposes of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender,

purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety-ship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any corporate body in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any corporate body in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

Each share is entitled to one vote at any ordinary and extraordinary general meetings.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law and these Articles.

Art. 6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares are freely transferable among Shareholders.

7.2.2 Shares may not be transferred, other than by reason of death, to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.3 Shares may not be transmitted, by reason of death, to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.4 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law and these Articles.

Art. 8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who need not be Shareholders and who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

Art. 9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, or in case of several managers the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to carry out any of the purposes of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law and/or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

Art. 10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

Art. 11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman from among its members.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be

deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

Art. 13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholder s' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the third Monday of the month of May, at 10 a.m. at the registered office.

Art. 15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article Art. 13 of these Articles. If at the time the Company has only one Share-

holder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

Art. 17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

IMMO EMISSIONS	11,250 Shares
IMMANENS	1,250 Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) corresponding to the share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitional provisions

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred fifty Euros (EUR 1,150.-).

Shareholders' resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed, through its proxyholders, the following resolutions:

The following person is appointed as manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Charles GIRALDEZ, manager, born on 2 April 1959 in La Coruna (Spain) residing professionally at 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Company shall have its registered office at 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

IMMO EMISSIONS, une société de placement à prépondérance immobilière à capital variable établie selon les lois de la France, ayant son siège social au 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 798 221 180, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

IMMANENS, une société de placement à prépondérance immobilière à capital variable établie selon les lois de la France, ayant son siège social au 91/93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 798 188 934, ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vert d' ne procuration donnée o seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme-Dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de GER Holdco Immobilier, S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité

Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.

Chaque Part Sociale donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par Part Sociale. Les codétenteurs devront désigner un seul représentant qui les représentera face à la Société. La Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins des droits de vote, dividende et autres droits de paiement.

Art. 7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés;

7.2.2 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession lors d'une assemblée générale;

7.2.3 les Parts Sociales ne sont pas cessibles, en cas de décès, à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins les trois-quarts des Parts Sociales détenues par les survivants aient approuvé cette cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.4 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui n'ont pas besoin d'être Associés et qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment donné par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment donné par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Art. 9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et/ou les présents Statuts aux Associés.

Art. 10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la seule signature de tout Gérant;

10.3 par la seule signature de toute personne à laquelle ce pouvoir a été délégué conformément à l'article 11.

Art. 11. Agent des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus qu'un gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat

Art. 12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nomme un président parmi ses membres.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement traitées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

Art. 13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre

n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (incluant un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions et formalités de convocation préalable si tous les Associés ont renoncé à ces formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par fac-similé ou par pièces jointes à un email) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq Associés, une assemblée générale annuelle doit au moins être tenue chaque année en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915 le troisième lundi du mois de mai à 10h au siège social.

Art. 15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement sera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s).

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13 des présents Statuts. Dans le cas où la Société n'a qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Art. 17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles entrées en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censés être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

IMMO EMISSIONS	11.250 Parts Sociales
IMMANENS	<u>1.250 Parts Sociales</u>
Total:	12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant au capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes précitées, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés, ont pris, au travers de leur mandataire, les résolutions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
- Monsieur Charles GIRALDEZ, gérant, né le 2 avril 1959 à La Coruna (Espagne), ayant sa résidence professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparante l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2013. Relation GRE/2013/5074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Référence de publication: 2013176764/532.

(130216202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Globex Africa 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 181.930.

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «GLOBEX AFRICA 1 SARL», ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181.930 constituée suivant acte notarié en date du 21 novembre 2013, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves HEMERY, Délégué à la gestion journalière de GLOBEX AFRICA 1 SARL», demeurant professionnellement à Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laurence DELORME, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline LAMPIS, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

(A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital d'un montant de cent trois millions sept cent vingt neuf mille euros (EUR 103.729.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à cent trois millions sept cent quarante neuf mille euros (EUR 103.749.000,-) par l'émission de quatre millions cent quarante neuf mille cent soixante (4.149.160) parts sociales;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts;

3. Fin du mandat de M. Stéphane Bacquaert;

4. Changement du procédé de signature permettant d'engager la Société vis-à-vis des tiers;

5. Modification subséquente du dernier alinéa de l'article 12 des statuts et refonte des statuts de la Société;

6. Divers.

(B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

(C) Que l'intégralité du capital social étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident, à l'unanimité, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trois millions sept cent vingt neuf mille euros (EUR 103.729.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de vingt mille euros (EUR 20.000,-) à cent trois millions sept cent quarante neuf mille euros (EUR 103.749.000,-) par l'émission de quatre millions cent quarante neuf mille cent soixante (4.149.160) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La souscription sera ouverte du 27 novembre 2013 au 30 novembre 2013 inclus.

La souscription et les versements seront reçus au siège social.

Les nouvelles parts sociales seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts. Elles seront assimilées aux parts sociales anciennes et jouiront des mêmes droits.

Les parts sociales nouvellement émises seront inscrites en compte le jour de la réalisation de l'augmentation de capital de la Société et négociables à compter du même jour dans les conditions prévues par les statuts.

Les quatre millions cent quarante neuf mille cent soixante (4.149.160) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées ainsi qu'il suit:

(i) Deux millions soixante quatorze mille cinq cent quatre vingt (2.074.580) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de cinquante et un millions huit cent soixante quatre mille cinq cent euros (EUR 51.864.500,-) par Expansion 17 S.A., une société anonyme existante et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.975, par un apport en numéraire constitué d'un montant de cinquante et un millions huit cent soixante quatre mille cinq cent euros (EUR 51.864.500,-);

(ii) Deux millions soixante quatorze mille cinq cent quatre vingt (2.074.580) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de cinquante et un millions huit cent soixante quatre mille cinq cent euros (EUR 51.864.500,-) par Global Performance 17 S.A., une société anonyme existante et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.980 par un apport en numéraire constitué d'un montant de cinquante et un millions huit cent soixante quatre mille cinq cent euros (EUR 51.864.500,-).

Il résulte que suite l'augmentation précitée de la Société que la somme totale de cent trois millions sept cent vingt neuf mille euros (EUR 103.729.000,-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné et est comprise dans un montant global de cent trois millions sept cent vingt neuf mille euros (EUR 103.729.000,-) mis à la disposition par les associés, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

La période de souscription est par conséquent clôturée par anticipation.

Deuxième résolution

Suite à la réalisation de l'augmentation du capital social visée à la première résolution, les Associés décident, à l'unanimité, de modifier en conséquence, le premier alinéa de l'Article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Français:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent trois millions sept cent quarante neuf mille euros (EUR 103.749.000,-) représenté par quatre millions cent quarante neuf mille neuf cent soixante (4.149.960) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Anglais:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at hundred three millions seven hundred and forty nine thousand euros (EUR 103,749,000,-) represented by four millions hundred and forty nine thousand nine hundred sixty (4,149,960) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Troisième résolution

Les Associés décident, à l'unanimité, de mettre fin au mandat de M. Stéphane BACQUAERT.

Quatrième résolution

Les Associés décident, à l'unanimité, de modifier la procédure de signature permettant d'engager la Société vis-à-vis des tiers de sorte que le pouvoir individuel de signature soit abrogé lorsqu'il existe plusieurs gérants.

Cinquième résolution

Les Associés décident, à l'unanimité, de modifier en conséquence de la résolution qui précède, le dernier alinéa de l'Article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Français:

«La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.»

Anglais:

“The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joined signature of two managers.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 6.800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Jean-Yves HEMERY, Laurence DELORME, Caroline LAMPIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2013. Relation GRE/2013/4842. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174061/114.

(130212771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

WMT Brasilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.581.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WMT Brasilia S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 2,636,199,730, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 179.581 (the "Company").

There appeared:

- Wal-Mart Canada Corp., a corporation incorporated and existing under the laws of the Province of Nova Scotia, Canada, having its registered office at 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf, Tower II, P.O. Box 730 Halifax, Nova Scotia B3J 2V1 and registered with the Province of Nova Scotia under number 3053088 and

- Azure Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 135,000, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 164.054;

Both here represented by Max Mayer, residing professionally at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Wal-Mart Canada Corp. and Azure Holdings S.à r.l. through their proxy holder request the notary to enact that:

- the 263,619,973 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Wal-Mart Canada Corp and Azure Holdings S.à r.l. have been duly informed; and

- the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company with a global share premium attached thereto;

2. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in cash by Azure Holdings S.à r.l.;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Wal-Mart Canada Corp. and Azure Holdings S.à r.l., the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 249,372,460 (two hundred forty-nine million three hundred seventy-two thousand four hundred and sixty US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 2,636,199,730 (two billion six hundred thirty-six million one hundred ninety-nine thousand seven hundred and thirty US Dollars) to an amount of USD 2,885,572,190 (two billion eight hundred eighty-five million five hundred seventy-two thousand one hundred and eighty US Dollars) by the issuance of 24,937,246 (twenty-four million nine hundred thirty-seven thousand two hundred and forty-six) new shares with a nominal value of USD 10 (ten US Dollar) with a global share premium of an amount of USD 27,627,540 (twenty-seven million six hundred twenty-seven thousand five hundred and forty US Dollars) attached thereto to be fully allocated to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium (the "New Shares").

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares be subscribed by Azure Holdings S.a r.l by way of a contribution in cash of an amount of USD 277,000,000 (two hundred seventy-seven million US Dollars) (the "Contribution").

Subscription - Payment

Azure Holdings S.a r.l., through its proxy holder declared to fully subscribe to the New Shares and to pay the share premium attached thereto of an amount USD 27,627,540 (twenty-seven million six hundred twenty-seven thousand five hundred and forty US Dollars) to be allocated to a freely distributable item of the balance sheet as share premium; the whole being fully paid-up by way of the Contribution.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 2,885,572,190 (two billion eight hundred eighty-five million five hundred seventy-two thousand one hundred and eighty US Dollars) represented by 288,557,219 (two hundred eighty-eight million five hundred fifty-seven thousand two hundred and nineteen) shares with a nominal value of 10 USD (ten US Dollars).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WMT Brasilia S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 2.636.199.730 USD ayant son siège social au 46 A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.581 (la «Société»).

Ont comparu:

- Wal-Mart Canada Corp., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de la province de la Nouvelle-Ecosse, Canada, ayant son siège social au 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf, Tower II, P.O. Box 730 Halifax, Nouvelle-Ecosse B3J 2V1, et immatriculée auprès de la province de Nouvelle-Ecosse sous le numéro 3053088; et

- Azure Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 135.000 USD ayant son siège social au 46 A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.054;

tous deux ici représentés par Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Wal-Mart Canada Corp. et Azure Holdings S.à r.l. représentés par leur mandataire prient le notaire d'acter que:

- les 263.619.973 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Wal-Mart Canada Corp et Azure Holdings S.à r.l. ont été préalablement informés;

- que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales de la Société avec une prime globale d'émission y attachée;

2. Intervention et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en espèces par Azure Holdings S.à r.l.;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Après que l'ordre du jour eut été approuvé par Wal-Mart Canada Corp. et Azure Holdings S.à r.l., les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 249.372.460 USD (deux cent quarante-neuf millions trois cent soixante-douze mille quatre cent soixante dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 2.636.199.730 USD (deux milliards six cent trente-six millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent trente dollars américains) à un montant de 2.885.572.190 USD (deux milliards huit cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-dix US Dollars) par l'émission de 24.937.246 (vingt-quatre millions neuf cent trente-sept mille deux cent quarante-six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 10 USD (dix dollars américains) chacune avec une prime globale d'émission d'un montant de 27.627.540 USD (vingt-sept millions six cent vingt-sept mille cinq cent quarante dollars américains) y attachée à allouer entièrement à une réserve distribuable du bilan de la Société à titre de prime d'émission (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient entièrement souscrites par Azure Holdings S.à r.l. par un apport en espèce d'un montant de 277.000.000 USD (deux cent soixante-dix-sept millions de dollars américains) (l'«Apport»).

Souscription - Paiement

Azure Holdings S.à r.l., représenté par son mandataire déclare souscrire entièrement aux Nouvelles Parts Sociales et payer la prime d'émission y attachée d'un montant de 27.627.540 USD (vingt-sept millions six cent vingt-sept mille cinq cent quarante dollars américains) à allouer à une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission, le tout intégralement libéré par l'Apport; l'intégralité étant entièrement payé au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 2.885.572.190 USD (deux milliards huit cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-dix dollars américains) représentés par 288.557.219 [deux cent quatre-vingt-huit millions cinq cent cinquante-sept mille deux cent dix-neuf] parts sociales d'une valeur nominale de 10 USD (dix dollars américains) chacune. Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 6.800,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 novembre 2013. Relation GRE/2013/4848. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175256/156.

(130212982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

NIKY s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5, An der Gaass.
R.C.S. Luxembourg B 150.214.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le dix décembre,
Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Frédéric 's Heeren, entrepreneur de transports, né à Meeffe, Belgique, le 10 juin 1969, demeurant à B-4280 Hannut, 7B, rue du Canivet,

Détenteur de toutes les cent (100) parts sociales de la société NIKY s.à r.l., avec siège à L-9638 Pommerloch, 5, an der Gaass, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 171 du 27 janvier 2010 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Lequel, es-qualité qu'il agit, a déclaré:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée NIKY s.à r.l. avec siège à Pommerloch, 5, an der Gaass, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 150.214,

Que la société NIKY s.à r.l. a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associé et sont approuvés par lui.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué.

Que le comparant n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, le comparant a prié le notaire d'acter les résolutions unanimes suivantes:

1. La société NIKY s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Frédéric 's Heeren, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au siège de l'associé à L-9638 Pommerloch, 5, an der Gaass.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associé susdit en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. 's Heeren, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 11 décembre 2013. Relation: CAP/2013/4698. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178094/39.

(130217105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Magalhaes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 173.927.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Magalhaes S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 14 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 364 of 14 February 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.927 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 15 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 9.09 a.m., by Me Anna-Christina Görgen, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Conrad Proulx, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Catherine Kremer, lawyer, with professional address in

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To restate article 3 of the articles of incorporation of the Company, being the corporate object clause, which shall forthwith read as follows:

"The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

It may engage in the financing, leasing or remarketing of any sea going vessels and to undertake or procure to undertake any such other actions, matters or things as may be necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the Company may acquire and sell any sea going vessels and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The Company may further issue guarantees, and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations of other companies which have a similar corporate purpose and which are held by the same shareholder(s) as the Company.

The Company may also purchase, sale, freight, charter and manage seagoing vessels.

Moreover, the Company shall have as its business purpose a financing activity through (i) the raising of funds from its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and (ii) the lending of funds to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings."

2 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole issued capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting of shareholders resolved to restate article 3 of the articles of incorporation of the Company in relation to the object clause. Such article shall forthwith read as follows:

« **Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

It may engage in the financing, leasing or remarketing of any sea going vessels and to undertake or procure to undertake any such other actions, matters or things as may be necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the Company may acquire and sell any sea going vessels and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The Company may further issue guarantees, and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations of other companies which have a similar corporate purpose and which are held by the same shareholder(s) as the Company.

The Company may also purchase, sale, freight, charter and manage sea-going vessels.

Moreover, the Company shall have as its business purpose a financing activity through (i) the raising of funds from its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and (ii) the lending of funds to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 9.15 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de décembre.

Par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Magalhaes S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 14 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 364 du 14 février 2013, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.927 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 15 novembre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.09 heures, sous la présidence de Maître Anna-Christina Gørgen, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Conrad Proulx, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Catherine Kremer, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Refonte de l'article 3 des statuts de la Société qui inclut la clause d'objet social de la Société qui est désormais libellée comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation et de toute autre manière que ce soit, participer à la constitution, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise et leur prêter assistance. La Société peut poursuivre n'importe quelle activité industrielle que ce soit et exploiter un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut s'engager dans le financement, le leasing et le «remarketing» de n'importe quel navire et entreprendre ou de faire entreprendre toutes les actions, matières ou autres choses qui peuvent être nécessaires pour atteindre les objectifs susmentionnés, ou qui sont accessoires ou favorables aux objectifs susmentionnés.

Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre n'importe quel navire et financer une telle acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ces biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut en outre consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières d'autres sociétés qui ont un objet similaire et qui sont tenues par les mêmes associé(s) que la Société.

La Société peut par ailleurs acquérir, vendre, fréter, affréter et gérer des navires de mer.

La Société aura également pour objet l'activité de financement par (i) la levée de fonds auprès de ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères et (ii) le prêt de fonds à ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères.»

2 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de procéder à la refonte de l'article 3 des statuts de la Société qui inclut la clause d'objet social. Cet article est désormais libellé comme suit:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation et de toute autre manière que ce soit, participer à la constitution, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise et leur prêter assistance.

La Société peut poursuivre n'importe quelle activité industrielle que ce soit et exploiter un établissement commercial ouvert au public.

L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, le leasing et le «remarketing» de n'importe quel navire et d'entreprendre ou de faire entreprendre toutes les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaires pour atteindre les objectifs susmentionnés, ou qui sont accessoires ou favorables aux objectifs susmentionnés.

Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre n'importe quel navire et financer une telle acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ces biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut en outre consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières d'autres sociétés qui ont un objet similaire et qui sont tenues par les mêmes associé(s) que la Société.

La Société peut par ailleurs acquérir, vendre, fréter, affréter et gérer des navires de mer.

La Société aura également pour objet l'activité de financement par (i) la levée de fonds auprès de ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères et (ii) le prêt de fonds à ses entreprises mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses entreprises mères.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A.-C. Gôrgen, C. Proulx, C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2013. REM/2013/2181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178013/177.

(130217535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Wempro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 71, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182033/10.

(130221078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Webstar Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.942.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182032/10.

(130221320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Winward International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.114.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013182037/12.

(130221927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Universum F.O. Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 133.655.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013182006/10.

(130221279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Tri Bridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.901.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises le 9 décembre 2013

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration prises le 9 décembre 2013 que Monsieur Frédéric Gardeur, résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été élu Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de la Société qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181995/12.

(130221275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

WREV Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.731.

En date du 2 décembre 2013, le gérant de classe B suivant a changé de nom comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a changé de nom pour devenir Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

An Kelles

Mandataire

Référence de publication: 2013182044/14.

(130222078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

WREV Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.733.

En date du 2 décembre 2013, le gérant de classe B suivant a changé de nom comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a changé de nom pour devenir Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

An Kelles

Mandataire

Référence de publication: 2013182045/14.

(130222061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

EnVivo (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.119.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite de l'associé unique de la Société en date du 11 décembre 2013 que les gérants actuels de la société à savoir: Daniel Auerbach, Simon Haslam et Stephen Knight sont désormais gérant de classe A de la Société.

Il résulte de cette même résolution écrite que M. Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant, professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé avec effet au 11 décembre 2013 et pour une durée illimitée en tant que gérant de classe B de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Daniel Auerbach, gérant de classe A;
- M. Simon Haslam, gérant de classe A;
- M. Stephen Knight, gérant de classe A; et
- M. Hugo Froment, gérant de classe B;

En date du 11 décembre 2013, le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

- 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013182072/26.

(130222155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Winward International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.114.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2013.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg,
- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013182038/23.

(130221930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Wilco Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.021.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2013 que Monsieur Olivier LIEGEOIS a été nommé en tant que président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et ce jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 décembre 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Luc GERONDAL, en tant qu'administrateur;
- Réviconsult S.à r.l., en tant que commissaire de la société.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182036/19.

(130221176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Publprint s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 63, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.241.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 19 décembre 2013.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2013182069/12.

(130221464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Westwood Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.651.

—
EXTRAIT

Conformément à la cession de parts sociales du 19 décembre 2013, MOSAIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., avec adresse au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a vendu ses 12,500 parts sociales détenues dans la société Westwood Finance S.à r.l. à Revetas Capital Recovery Fund I L.P., avec adresse au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Revetas Capital Recovery Fund I L.P.	12,500
Total	12,500

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182027/21.

(130221593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Wood & Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 148.985.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 20 décembre 2013 que:

- Madame Béatrice Liégeois, née le 02 septembre 1969 à Veviers (Belgique), demeurant à Bouxhmont 98, B- 4651 Battice (Belgique) a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, en remplacement de Monsieur Christophe Ravignat, démissionnaire. Son mandat de commissaire aux comptes de la société prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

- Monsieur Roland Jost a été réélu aux fonctions d'administrateur de la société. Son mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013182028/17.

(130221137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Zeus Recovery Fund SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.679.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société en date du 20 décembre 2013

Le conseil d'administration décide de remplacer PricewaterhouseCoopers par VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S. à R.L, avec siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen, enregistré sous le numéro B 52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe de la Société et ce pour l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2012,

A Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2013182051/16.

(130221994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Your Pension Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 138.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 décembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013182046/12.

(130221882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

WP Roaming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.903.850,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 110.016.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de l'associé unique de la Société, WP Roaming II S.A., se trouve désormais au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

WP Roaming S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013182040/16.

(130221167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

EnVivo (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 165.146.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite de l'associé unique de la Société en date du 11 décembre 2013 que les gérants actuels de la société à savoir: Daniel Auerbach, Simon Haslam et Stephen Knight sont désormais gérant de classe A de la Société.

Il résulte de cette même résolution écrite que M. Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé avec effet au 11 décembre 2013 et pour une durée illimitée en tant que gérant de classe B de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Daniel Auerbach, gérant de classe A;
- M. Simon Haslam, gérant de classe A;
- M. Stephen Knight, gérant de classe A; et
- M. Hugo Froment, gérant de classe B;

En date du 11 décembre 2013, le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

- 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013182073/26.

(130222157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Yolande Coop, Société Coopérative.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 33, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 113.637.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013182050/9.
(130221040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

23 Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 117.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
23 HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013182056/11.
(130221992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Vista Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 97.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013182021/11.
(130221736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

UWI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 167.295.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013182009/10.
(130221558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Wasdale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 143.779.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.
Pour Wasdate Luxembourg S.à.r.l.
Représenté par M. Julien François
Gérant

Référence de publication: 2013182025/13.
(130221143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Atlas Investment Company 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013182136/10.

(130222323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Greenbowl Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 172.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181515/10.

(130221158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Financière JDL, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.360.

En date du 8 Novembre 2013, l'agent domiciliataire FIDUO, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56248, dont le siège social est situé au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, a dénoncé le siège de la société anonyme FINANCIERE JDL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B69360, et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Novembre 2013.

Philippe SLENDZAK
Associé

Référence de publication: 2013181475/14.

(130221721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Libeccio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 141.721.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 23 décembre 2013, que la totalité des parts sociales de la Société, à savoir cinq cents (500) parts, ont été cédées à Monsieur Owen DE GABRIELE, né le 05 aout 1977 à Malte, résidant au 8 rue 1900, L-2157 Luxembourg.

Extraits des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 23 décembre 2013.

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur François BROUXEL et de Madame Samia RABIA de leurs fonctions de gérant de la Société avec effet au 23 décembre 2013.

L'associé unique de la Société nomme Monsieur Owen DE GABRIELE, né le 05 août 1977 à Malte, résidant au 8 rue 1900, L-2157 Luxembourg aux fonctions de gérant de la Société pour une période indéterminée, avec effet au 23 décembre 2013.

L'associé unique de la Société approuve le transfert du siège social de la société au 1 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg avec effet au 23 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181656/20.

(130221771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Lear North European Operations GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.400.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 133.583.

Il convient de noter que l'actionnaire, la société Lear International Operations, est une Société à responsabilité limitée et non une société anonyme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181654/12.

(130221751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Steel Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, Domaine Malpartes.
R.C.S. Luxembourg B 164.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013182904/12.

(130222381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

LSF Europe Promote S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 208.400,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 166.332.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of December,
Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Rédange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Olivier Brahin, whose professional address is at 50, Welbeck Street, London, W1G 9XW, United Kingdom, being the holder of 4,000 (four thousand) Ordinary Shares (as defined below) and 72,000 (seventy-two thousand) Compartment A Shares (as defined below) (Shareholder 1),

here duly represented by David Brausch, jurist, with his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. Juan Pepa, whose professional address is at 50, Welbeck Street, London, W1G 9XW, United Kingdom, being the holder of 4,000 (four thousand) Ordinary Shares and 6,700 (six thousand seven hundred) Compartment B Shares (as defined below) (Shareholder 2),

here duly represented by David Brausch, jurist, with his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. Benoit Vincenzi, whose professional address is at 50, Welbeck Street, London, W1G 9XW, United Kingdom, being the holder of 4,000 (four thousand) Ordinary Shares and 6,700 (six thousand seven hundred) Compartment C Shares (as defined below) (Shareholder 3),

here duly represented by David Brausch, jurist, with his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal;

4. Angus Dodd, whose professional address is at 50, Welbeck Street, London, W1G 9XW, United Kingdom, being the holder of 4,000 (four thousand) Ordinary Shares and 26,500 (twenty-six thousand five hundred) Compartment D Shares (as defined below) (Shareholder 4),

here duly represented by David Brausch, jurist, with his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal;

5. Jordi Goetstouwers Odena, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, being the holder of 4,000 (four thousand) Ordinary Shares and 26,500 (twenty-six thousand five hundred) Compartment E Shares (as defined below) (Shareholder 5),

here duly represented by David Brausch, jurist, with his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal;

(together, the Existing Shareholders),

6. Philippe Couturier, whose professional address is at 17, Dominion Street, London, EC2M 2 EF, United Kingdom (the New Shareholder 1),

here duly represented by David Brausch, jurist, with his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal;

7. Patrick Hablal, whose professional address is at 50, Welbeck Street, London, W1G 9XW, United Kingdom, (the New Shareholder 2),

here duly represented by David Brausch, jurist, with his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal;

8. James Hendry Riddell, whose professional address is at 50, Welbeck Street, London, W1G 9XW, United Kingdom, (the New Shareholder 3),

here duly represented by David Brausch, jurist, with his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal;

9. Jeremie Mickael Goldsztain, whose professional address is at 50, Welbeck Street, London, W1G 9XW, United Kingdom, (the New Shareholder 4),

here duly represented by David Brausch, jurist, with his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal; and

10. Mark James Hannan, whose professional address is at 50, Welbeck Street, London, W1G 9XW, United Kingdom, (the New Shareholder 5),

here duly represented by David Brausch, jurist, with his professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

(together, the New Shareholders).

Such powers of attorney after having been signed *ne varietur* by the attorney acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

The Existing Shareholders, represented as stated above, declare that, LSF Europe Promote S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée with its registered office at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166332, was incorporated on 29 December 2011 under the name LSP Europe II&VII S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 606, page 29074 on 7 March 2012. The articles of incorporation of the Company have last been amended on 11 October 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, which is in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Existing Shareholders and the New Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Existing Shareholders hold all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at USD 158,400 (one hundred fifty-eight thousand and four hundred US dollars), represented by:

- (a) 20,000 (twenty thousand) ordinary shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Ordinary Shares);
- (b) 72,000 (seventy-two thousand) compartment A shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment A Shares);
- (c) 6,700 (six thousand seven hundred) compartment B shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment B Shares);
- (d) 6,700 (six thousand seven hundred) compartment C shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment C Shares);
- (e) 26,500 (twenty-six thousand five hundred) compartment D shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment D Shares); and
- (f) 26,500 (twenty-six thousand five hundred) compartment E shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment E Shares);

II. that the purposes of the resolutions are the following:

- (1) the waiver of the convening notices;
- (2) the creation of the following additional categories of shares having each a par value of USD 1 (one US dollar) per share:
 - (a) under compartment "I", which has been created by a resolution of the board of managers of the Company taken on 10 December 2013, the compartment I shares (the Compartment I Shares);
 - (b) under compartment "J", which has been created by a resolution of the board of managers of the Company taken on 10 December 2013, the compartment J shares (the Compartment J Shares);

(c) under compartment "K", which has been created by a resolution of the board of managers of the Company taken on 10 December 2013, the compartment K shares (the Compartment K Shares);

(d) under compartment "L", which has been created by a resolution of the board of managers of the Company taken on 10 December 2013, the compartment L shares (the Compartment L Shares); and

(e) under compartment "M", which has been created by a resolution of the board of managers of the Company taken on 10 December 2013, the compartment M shares (the Compartment M Shares);

(3) the increase of the share capital of the Company by an amount of USD50,000 (fifty thousand US dollars) in order to bring it from its present amount of USD158,400 (one hundred fifty-eight thousand and four hundred US dollars) to USD208,400 (two hundred eight thousand four hundred US dollars) by way of issuance of:

(a) 10,000 (ten thousand) Compartment I Shares;

(b) 10,000 (ten thousand) Compartment J Shares;

(c) 10,000 (ten thousand) Compartment K Shares;

(d) 10,000 (ten thousand) Compartment L Shares; and

(e) 10,000 (ten thousand) Compartment M Shares;

collectively referred to as the Shares and each, a Share, having an aggregate subscription price of USD55,000 (fifty five thousand US dollars);

(4) the subscription to the Shares and the payment of the share capital increase referred to in item (3) above by each of the New Shareholders by way of a contribution in cash, in the aggregate amount of USD55,000 (fifty five thousand US dollars) which shall be allocated as follows: USD50,000 (fifty thousand US dollars) will be allocated to the share capital account and USD5,000 (five thousand US dollars) will be allocated to the legal reserve account;

(5) the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority being given to any manager of the Company to proceed, with his sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the Shares in the share register of the Company;

(6) the subsequent restatement of (i) article 5 and (ii) the last paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

(7) miscellaneous.

III. After due consideration, the Existing Shareholders and the New Shareholders (where applicable) resolve to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Existing Shareholders waive the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which have been communicated to them in advance.

Second resolution

The Existing Shareholders resolve to create additional categories of shares having each a par value of USD 1 (one US dollar) per share:

(a) under compartment "I" which has been created by a resolution of the board of managers of the Company taken on 10 December 2013, the Compartment I Shares;

(b) under compartment "J" which has been created by a resolution of the board of managers of the Company taken on 10 December 2013, the Compartment J Shares;

(c) under compartment "K" which has been created by a resolution of the board of managers of the Company taken on 10 December 2013, the Compartment K Shares;

(d) under compartment "L" which has been created by a resolution of the board of managers of the Company taken on 10 December 2013, the Compartment L Shares; and

(e) under compartment "M" which has been created by a resolution of the board of managers of the Company taken on 10 December 2013, the Compartment M Shares.

Third resolution

The Existing Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of USD 50,000 (fifty thousand US dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 158,400 (one hundred fifty-eight thousand and four hundred US dollars) to USD 208,400 (two hundred eight thousand four hundred US dollars) by way of issuance of:

(i) 10,000 (ten thousand) compartment I shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each;

(ii) 10,000 (ten thousand) compartment J shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each;

(iii) 10,000 (ten thousand) compartment K shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each;

(iv) 10,000 (ten thousand) compartment L shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each; and

(v) 10,000 (ten thousand) compartment M shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each.

Fourth resolution

The Existing Shareholders resolve to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the Shares as follows:

Subscription - Payment

The New Shareholder 1 declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the issue of 10,000 (ten thousand) compartment I shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each, and to pay them up in full by way of a contribution in cash.

The New Shareholder 2 declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the issue of 10,000 (ten thousand) compartment J shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each, and to pay them up in full by way of a contribution in cash.

The New Shareholder 3 declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the issue of 10,000 (ten thousand) compartment K shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each, and to pay them up in full by way of a contribution in cash.

The New Shareholder 4 declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the issue 10,000 (ten thousand) compartment L shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each, and to pay them up in full by way of a contribution in cash.

The New Shareholder 5 declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the issue of 10,000 (ten thousand) compartment M shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each, and to pay them up in full by way of a contribution in cash.

The aggregate amount of USD 55,000 (fifty five thousand US dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by Société Générale Bank & Trust confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank accounts, and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The contribution in cash in an aggregate amount of USD 55,000 (fifty-five thousand US dollars) is allocated as follows: USD 50,000 (fifty thousand US dollars) are allocated to the share capital account and USD 5,000 (five thousand US dollars) are allocated to the legal reserve account.

The Existing Shareholders note that as from the present resolution the New Shareholders are each considered as a shareholder of the Company and that each shareholder is entitled to deliberate and to vote, in accordance with the rights attached to his shares, on the subsequent resolutions.

Fifth resolution

The Existing Shareholders and the New Shareholders resolve to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Existing Shareholders and the New Shareholders resolve to restate (i) article 5 and (ii) the last paragraph of article 8 of the articles of association of the Company, which will read henceforth, in their English version, as follows:

Art. 5. Share capital. "The subscribed share capital is set at USD208,400 (two hundred eight thousand four hundred US dollars) represented by:

(a) 20,000 (twenty thousand) ordinary shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Ordinary Shares and each an Ordinary Share);

(b) 72,000 (seventy-two thousand) compartment A shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment A Shares);

(c) 6,700 (six thousand seven hundred) compartment B shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment B Shares);

(d) 6,700 (six thousand seven hundred) compartment C shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment C Shares);

(e) 26,500 (twenty-six thousand five hundred) compartment D shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment D Shares);

(f) 26,500 (twenty-six thousand five hundred) compartment I shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment E Shares);

(g) 10,000 (ten thousand) compartment I shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment I Shares);

(h) 10,000 (ten thousand) compartment J shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment J Shares);

(i) 10,000 (ten thousand) compartment K shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment K Shares);

(j) 10,000 (ten thousand) compartment L shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment L Shares); and

(k) 10,000 (ten thousand) compartment M shares with a par value of USD 1 (one US dollar) each (the Compartment M Shares).

The Compartment A Shares have been issued under Compartment A set up by the Company. The Compartment B Shares have been issued under Compartment B set up by the Company. The Compartment C Shares have been issued under Compartment C set up by the Company. The Compartment D Shares have been issued under Compartment D set up by the Company. The Compartment E Shares have been issued under Compartment E set up by the Company. The Compartment I Shares have been issued under Compartment I set up by the Company. The Compartment J Shares have been issued under Compartment J set up by the Company. The Compartment K Shares have been issued under Compartment K set up by the Company. The Compartment L Shares have been issued under Compartment L set up by the Company. The Compartment M Shares have been issued under Compartment M set up by the Company.

The Compartment A Shares, the Compartment B Shares, the Compartment C Shares, the Compartment D Shares, the Compartment E Shares, the Compartment I Shares, the Compartment J Shares, the Compartment K Shares, the Compartment L Shares, and the Compartment M Shares are collectively referred to as the Compartment Specific Shares and each, a Compartment Specific Share.

The Ordinary Shares, the Compartment A Shares, the Compartment B Shares, the Compartment C Shares, the Compartment D Shares, the Compartment E Shares, the Compartment I Shares, the Compartment J Shares, the Compartment K Shares, the Compartment L Shares, and the Compartment M Shares are collectively referred to as shares and each a share.

Holders of each of the Ordinary Shares, the Compartment A Shares, the Compartment B Shares, the Compartment C Shares, the Compartment D Shares, the Compartment E Shares, the Compartment I Shares, the Compartment J Shares, the Compartment K Shares, the Compartment L Shares, and the Compartment M Shares are collectively referred to as shareholders and each a shareholder.

The authorised capital of the Company is set at USD2,000,000 (two million US dollars) represented by maximum of 2,000,000 (two million) shares, namely any of the Ordinary Shares, the Compartment A Shares, the Compartment B Shares, the Compartment C Shares, the Compartment D Shares, the Compartment E Shares, the Compartment I Shares, the Compartment J Shares, the Compartment K Shares, the Compartment L Shares, and the Compartment M Shares each with a par value of USD 1 (one US dollar).

The manager/board of managers is authorised, during a period starting on 23 December 2011, and expiring on the fifth anniversary of such date, to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time by way of issuance of shares.

The manager/board of managers is expressly authorised to issue (i) Ordinary Shares to holders of the Ordinary Shares only, (ii) Compartment A Shares to holders of the Compartment A Shares only, (iii) Compartment B Shares to the holders of the Compartment B Shares only, (iv) Compartment C Shares to holders of the Compartment C Shares only, (v) Compartment D Shares to holders of the Compartment D Shares only, (vi) Compartment E Shares to holders of the Compartment E Shares only, (vii) Compartment I Shares to holders of the Compartment I Shares only, (viii) Compartment J Shares to holders of the Compartment J Shares only, (ix) Compartment K Shares to holders of the Compartment K Shares only, (x) Compartment L Shares to holders of the Compartment L Shares only and (xi) Compartment M Shares to holders of the Compartment M Shares only.

The manager/board of managers is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this article 5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares.

After the increase of the share capital within the limits of the authorised share capital, the first paragraph of this article 5 shall be amended so as to reflect such increase. The manager/board of managers shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to these articles of association before a notary.

The subscribed share capital of the Company may only be increased (other than by way of the authorised share capital) or reduced by decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, or a general meeting of the relevant holder of Compartment Specific Shares, as applicable, in accordance with article 14 of these articles of association."

Art. 8. Transfer of shares. "Notwithstanding the above, the Compartment A Shares in existence at any time must all be held by the same person; the Compartment B Shares in existence at any time must all be held by the same person; the Compartment C Shares in existence at any time must all be held by the same person; the Compartment D Shares in

existence at any time must all be held by the same person; the Compartment E Shares in existence at any time must all be held by the same person; the Compartment I Shares in existence at any time must all be held by the same person; the Compartment J Shares in existence at any time must all be held by the same person; the Compartment K Shares in existence at any time must all be held by the same person; the Compartment L Shares in existence at any time must all be held by the same person and the Compartment M Shares in existence at any time must all be held by the same person. As a result, Compartment A Shares, Compartment B Shares, Compartment C Shares, Compartment D Shares, Compartment E Shares, Compartment I Shares, Compartment J Shares, Compartment K Shares, Compartment L Shares, and Compartment M Shares may only be transferred in whole (but not in part) by their respective holders."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,700.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Olivier Brahin, ayant son adresse professionnelle à 50, Welbeck Street, Londres, W1G 9XW, Royaume-Uni, étant le détenteur de 4.000 (quatre mille) Parts Sociales Ordinaires (comme défini ci-après) et 72.000 (soixante-douze mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment A (comme défini ci-après) (Associé 1),

et ici dûment représenté par David Brausch, juriste, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Juan Pepa, ayant son adresse professionnelle à 50, Welbeck Street, Londres, W1G 9XW, Royaume-Uni, étant le détenteur de 4.000 (quatre mille) Parts Sociales Ordinaires et 6.700 (six mille sept cents) Parts Sociales rattachées au Compartiment B (comme défini ci-après) (Associé 2),

et ici dûment représenté par David Brausch, juriste, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. Benoit Vincenzi, ayant son adresse professionnelle à 50, Welbeck Street, Londres, W1G 9XW, Royaume-Uni, étant le détenteur de 4.000 (quatre mille) Parts Sociales Ordinaires et 6.700 (six mille sept cents) Parts Sociales rattachées au Compartiment C (comme défini ci-après) (Associé 3),

et ici dûment représenté par David Brausch, juriste, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. Angus Dodd, ayant son adresse professionnelle à 50, Welbeck Street, Londres, W1G 9XW, Royaume-Uni, étant le détenteur de 4.000 (quatre mille) Parts Sociales Ordinaires et 26.500 (vingt-six mille cinq cents) Parts Sociales rattachées au Compartiment D (comme défini ci-après) (Associé 4),

et ici dûment représenté par David Brausch, juriste, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. Jordi Goetstouwers Odena, ayant son adresse professionnelle à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, étant le détenteur de 4.000 (quatre mille) Parts Sociales Ordinaires et 26.500 (vingt-six mille cinq cents) Parts Sociales rattachées au Compartiment E (comme défini ci-après) (Associé 5),

et ici dûment représenté par David Brausch, juriste, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(ensemble, les Associés Existants),

6. Philippe Couturier, ayant son adresse professionnelle à 17, Dominion Street, Londres, EC2M 2 EF, Royaume-Uni (le Nouvel Associé 1),

et ici dûment représenté par David Brausch, juriste, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. Patrick Hablal, ayant son adresse professionnelle à 50, Welbeck Street, Londres, W1G 9XW, Royaume-Uni (le Nouvel Associé 2),

et ici dûment représenté par David Brausch, juriste, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8. James Hendry Riddell, ayant son adresse professionnelle à 50, Welbeck Street, Londres, W1G 9XW, Royaume-Uni (le Nouvel Associé 3),

et ici dûment représenté par David Brausch, juriste, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9. Jeremie Mickael Goldsztain, ayant son adresse professionnelle à 50, Welbeck Street, Londres, W1G 9XW, Royaume-Uni (le Nouvel Associé 4),

et ici dûment représenté par David Brausch, juriste, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

10. Mark James Hannan, ayant son adresse professionnelle à 50, Welbeck Street, Londres, W1G 9XW, Royaume-Uni (le Nouvel Associé 5),

et ici dûment représenté par David Brausch, juriste, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(ensemble, les Nouveaux Associés)

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

LSF Europe Promote S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B166332, a été constituée sous le nom de LSP Europe II&VII S.à r.l. suivant un acte en date du 29 décembre 2011 du notaire instrumentant, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 606, page 29074 du 7 mars 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 11 octobre 2013 suite à un acte du notaire instrumentant qui est en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés Existants et les Nouveaux Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. les Associés Existants détiennent la totalité du capital social de la Société qui est fixé à USD158.400 (cent cinquante-huit mille quatre cent dollars américains) représenté par:

(a) 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (les Parts Sociales Ordinaires);

(b) 72.000 (soixante-douze mille) parts sociales rattachées au compartiment A d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (les Parts Sociales rattachées au Compartiment A);

(c) 6.700 (six mille sept cents) parts sociales rattachées au compartiment B d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (les Parts Sociales rattachées au Compartiment B);

(d) 6.700 (six mille sept cents) parts sociales rattachées au compartiment C d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (les Parts Sociales rattachées au Compartiment C);

(e) 26.500 (vingt-six mille cinq cents) parts sociales rattachées au compartiment D d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (les Parts Sociales rattachées au Compartiment D); et

(f) 26.500 (vingt-six mille cinq cents) parts sociales rattachées au compartiment E d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (les Parts Sociales rattachées au Compartiment E);

II. l'objet des résolutions est le suivant:

(8) renonciation aux formalités de convocation;

(9) création de nouvelles catégorie de parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, qui seront émises:

(a) sous un compartiment "I" qui a été créé par une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 10 décembre 2013 (les Parts Sociales rattachées au Compartiment I);

(b) sous un compartiment "J" qui a été créé par une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 10 décembre 2013 (les Parts Sociales rattachées au Compartiment J);

(c) sous un compartiment "K" qui a été créé par une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 10 décembre 2013 (les Parts Sociales rattachées au Compartiment K);

(d) sous un compartiment "L" qui a été créé par une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 10 décembre 2013 (les Parts Sociales rattachées au Compartiment L);

(e) sous un compartiment "M" qui a été créé par une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 10 décembre 2013 (les Parts Sociales rattachées au Compartiment M);

(10) augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 50,000 (cinquante mille dollars américains) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 158.400 (cent cinquante-huit mille quatre cents dollars américains) à un montant de USD 208,400 (deux cent huit mille quatre cent dollars américains) par l'émission de:

(a) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment I;

(b) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment J;

(c) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment K;

(d) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment L; et
(e) 10.000 (dix mille) Parts Sociales rattachées au Compartiment M;
reprises sous le terme collectif de Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale, ayant une valeur de souscription totale de USD 55.000 (cinquante-cinq mille dollars américains);

(11) souscription et libération de l'augmentation de capital prévue aux points (10) ci-dessus par les Nouveaux Associés, au moyen d'une contribution en numéraire d'un montant total de USD 55.000 (cinquante-cinq mille dollars américains) réparti comme suit: USD 50.000 (cinquante mille dollars américains) seront attribués au capital social de la Société et USD 5.000 (cinq mille dollars américains) seront attribués au compte de réserve légale de la Société;

(12) modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des Parts Sociales émises dans le registre des associés de la Société;

(13) refonte subséquente (i) de l'article 5 et (ii) du dernier alinéa de l'article 8 des statuts de la société; et

(14) divers.

III. Après avoir revu avec attention ce qui précède, les Associés Existants et les Nouveaux Associés (le cas échéant) décident de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, les Associés Existants représentés décident de renoncer aux formalités de convocation et déclarent avoir pleine connaissance de l'objet des résolutions à prendre, qui leur ont été communiquées en avance.

Deuxième résolution

Les Associés Existants décident de créer de nouvelles catégories de parts sociales d'une valeur nominale d'USD 1 (un dollar américain) chacune:

(a) sous un compartiment "I" qui a été créé par une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 10 décembre 2013, les Parts Sociales rattachées au Compartiment I;

(b) sous un compartiment "J" qui a été créé par une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 10 décembre 2013, les Parts Sociales rattachées au Compartiment J;

(c) sous un compartiment "K" qui a été créé par une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 10 décembre 2013, les Parts Sociales rattachées au Compartiment K;

(d) sous un compartiment "L" qui a été créé par une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 10 décembre 2013, les Parts Sociales rattachées au Compartiment L; et

(e) sous un compartiment "M" qui a été créé par une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 10 décembre 2013, les Parts Sociales rattachées au Compartiment M.

Troisième résolution

Les Associés Existants décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 50.000 (cinquante mille dollars américains) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 158.400 (cent cinquante-huit mille quatre cents dollars américains) à un montant de USD 208.400 (deux cent huit mille quatre cent dollars américains) par l'émission de:

(i) 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment I d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune;

(ii) 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment J d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune;

(iii) 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment K d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune;

(iv) 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment L d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune; et

(v) 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment M d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés Existants décident d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération des Parts Sociales de la manière suivante:

Souscription et Libération

Le Nouvel Associé 1 déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par l'émission de (i) 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment I d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire.

Le Nouvel Associé 2 déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par l'émission de (i) 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment J d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire.

Le Nouvel Associé 3 déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par l'émission de (i) 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment K d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire.

Le Nouvel Associé 4 déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par l'émission de (i) 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment L d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire.

Le Nouvel Associé 5 déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par l'émission de (i) 10.000 (dix mille) parts sociales rattachées au compartiment M d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain), et de les libérer intégralement par un apport en numéraire.

Le montant total de USD 55.000 (cinquante-cinq mille dollars américains) est par conséquent à l'entière disposition de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par Société Générale Bank & Trust présenté au notaire instrumentant, ledit certificat confirmant la disponibilité du montant de souscription sur les comptes bancaires de la Société. Le notaire instrumentant reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'apport en numéraire est réparti comme suit: USD 50.000 (cinquante mille dollars américains) sont attribués au capital social de la Société et USD 5.000 (cinq mille dollars américains) sont attribués au compte de réserve légale de la Société.

Les Associés Existants constatent qu'à compter de la présente résolution, chacun des Nouveaux Associés est considéré comme un nouvel associé de la Société, et que chacun des Nouveaux Associés a le droit de délibérer et de voter conformément aux droits attachés à ses parts sociales, sur les résolutions suivantes.

Cinquième résolution

Les Associés Existants et les Nouveaux Associés décident de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des Parts Sociales dans le registre des associés de la Société et de compléter toutes les formalités y afférentes (y compris le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Sixième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés Existants et les Nouveaux Associés décident de procéder à une refonte (i) de l'article 5, (ii) du dernier alinéa de l'article 8, qui auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. "Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de USD208.400 (deux cent huit mille quatre cent dollars américains) représentée par:

(a) 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales Ordinaires et chacune d'entre elles, une Part Sociale Ordinaire);

(b) 72.000 (soixante-douze mille) parts sociales de Compartiment A d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment A);

(c) 6.700 (six mille sept cents) parts sociales de Compartiment B d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment B);

(d) 6.700 (six mille sept cents) parts sociales de Compartiment C d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment C);

(e) 26.500 (vingt-six mille cinq cents) parts sociales de Compartiment D d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment D);

(f) 26.500 (vingt-six mille cinq cents) parts sociales de Compartiment E d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment E);

(g) 10.000 (dix mille) parts sociales de Compartiment I d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment I);

(h) 10.000 (dix mille) parts sociales de Compartiment J d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment J);

(i) 10.000 (dix mille) parts sociales de Compartiment K d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment K);

(j) 10.000 (dix mille) parts sociales de Compartiment L d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment L); et

(k) 10.000 (dix mille) parts sociales de Compartiment M d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (ci-après, les Parts Sociales rattachées au Compartiment M).

Les Parts Sociales rattachées au Compartiment A ont été émises sous le Compartiment A créé par la Société. Les Parts Sociales rattachées au Compartiment B ont été émises sous le Compartiment B créé par la Société. Les Parts Sociales rattachées au Compartiment C ont été émises sous le Compartiment C créé par la Société. Les Parts Sociales

rattachées au Compartiment D ont été émises sous le Compartiment D créé par la Société. Les Parts Sociales rattachées au Compartiment E ont été émises sous le Compartiment E créé par la Société. Les Parts Sociales rattachées au Compartiment I ont été émises sous le Compartiment I créé par la Société. Les Parts Sociales rattachées au Compartiment J ont été émises sous le Compartiment J créé par la Société. Les Parts Sociales rattachées au Compartiment K ont été émises sous le Compartiment K créé par la Société. Les Parts Sociales rattachées au Compartiment L ont été émises sous le Compartiment L créé par la Société. Les Parts Sociales rattachées au Compartiment M ont été émises sous le Compartiment M créé par la Société.

Les Parts Sociales rattachées au Compartiment A, les Parts Sociales rattachées au Compartiment B, les Parts Sociales rattachées au Compartiment C, les Parts Sociales rattachées au Compartiment D, les Parts Sociales rattachées au Compartiment E, les Parts Sociales rattachées au Compartiment I, les Parts Sociales rattachées au Compartiment J, les Parts Sociales rattachées au Compartiment K, les Parts Sociales rattachées au Compartiment L et les Parts Sociales rattachées au Compartiment M sont reprises sous le terme collectif de Parts Sociales rattachées à un Compartiment Spécifique et chacune d'entre elles est reprise individuellement sous le terme de Part Sociale rattachée à un Compartiment Spécifique.

Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales rattachées au Compartiment A, les Parts Sociales rattachées au Compartiment B, les Parts Sociales rattachées au Compartiment C, les Parts Sociales rattachées au Compartiment D, les Parts Sociales rattachées au Compartiment E, les Parts Sociales rattachées au Compartiment I, les Parts Sociales rattachées au Compartiment J, les Parts Sociales rattachées au Compartiment K, les Parts Sociales rattachées au Compartiment L et les Parts Sociales rattachées au Compartiment M sont reprises sous le terme collectif de Parts Sociales et chacune d'entre elles est reprise individuellement sous le terme de Part Sociale.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales rattachées au Compartiment A, de Parts Sociales rattachées au Compartiment B, de Parts Sociales rattachées au Compartiment C, de Parts Sociales rattachées au Compartiment D, de Parts Sociales rattachées au Compartiment E, de Parts Sociales rattachées au Compartiment I, de Parts Sociales rattachées au Compartiment J, de Parts Sociales rattachées au Compartiment K, de Parts Sociales rattachées au Compartiment L et de Parts Sociales rattachées au Compartiment M sont désignés collectivement par le terme d'associés et individuellement par associé.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à la somme de USD 2.000.000 (deux millions de dollars américains) représenté par un maximum de 2.000.000 (deux millions) de parts sociales, réparties en Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales rattachées au Compartiment A, Parts Sociales rattachées au Compartiment B, Parts Sociales rattachées au Compartiment C, Parts Sociales rattachées au Compartiment D, Parts Sociales rattachées au Compartiment E, Parts Sociales rattachées au Compartiment I, Parts Sociales rattachées au Compartiment J, Parts Sociales rattachées au Compartiment K, Parts Sociales rattachées au Compartiment L et Parts Sociales rattachées au Compartiment M ayant chacune une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain).

Le gérant / le conseil de gérance est autorisé, durant une période commençant le 23 décembre 2011 et se terminant cinq ans après cette date, à augmenter le capital social jusqu'à atteindre le montant total du capital social autorisé, en une seule ou en plusieurs fois par le biais de l'émission de nouvelles parts sociales.

Le gérant / le conseil de gérance est expressément autorisé à émettre (i) des Parts Sociales Ordinaires uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, (ii) des Parts Sociales rattachées au Compartiment A uniquement aux détenteurs de Parts Sociales rattachées au Compartiment A, (iii) des Parts Sociales rattachées au Compartiment B uniquement aux détenteurs de Parts Sociales rattachées au Compartiment B, (iv) des Parts Sociales rattachées au Compartiment C uniquement aux détenteurs de Parts Sociales rattachées au Compartiment C, (v) des Parts Sociales rattachées au Compartiment D uniquement aux détenteurs de Parts Sociales rattachées au Compartiment D, (vi) des Parts Sociales rattachées au Compartiment E uniquement aux détenteurs de Parts Sociales rattachées au Compartiment E, (vii) des Parts Sociales rattachées au Compartiment I uniquement aux détenteurs de Parts Sociales rattachées au Compartiment I, (viii) des Parts Sociales rattachées au Compartiment J uniquement aux détenteurs de Parts Sociales rattachées au Compartiment J, (ix) des Parts Sociales rattachées au Compartiment K uniquement aux détenteurs de Parts Sociales rattachées au Compartiment K, (x) des Parts Sociales rattachées au Compartiment L uniquement aux détenteurs de Parts Sociales rattachées au Compartiment L et (xi) des Parts Sociales rattachées au Compartiment M uniquement aux détenteurs de Parts Sociales rattachées au Compartiment M.

Le gérant / le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions afférentes à la souscription et à l'émission de parts sociales tel qu'il y a été autorisé par le présent article 5, y compris à déterminer les lieu et place de l'émission ou des émissions successives de parts sociales, le prix d'émission, le versement ou non d'une prime d'émission ou non, ainsi que les conditions de paiement des parts sociales.

Après chaque augmentation de capital effectuée dans les limites du capital autorisé, le premier paragraphe du présent article 5 sera modifié afin de refléter ladite augmentation. Le gérant / le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires afin que ladite augmentation de capital soit enregistrée et que les modifications adéquates aux statuts soient apportées par-devant notaire ou autorisera toute autre personne à prendre ces mesures.

Le capital social souscrit de la Société ne pourra être augmenté (autrement que par modification du capital social autorisé) ou réduit que par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, ou encore par une assemblée générale du détenteur de Parts Sociales rattachées à un Compartiment Spécifique, selon le cas, conformément à l'article 14 des présents statuts."

Art. 8. Transfert de parts sociales. "Sans préjudice de ce qui précède, toutes les Parts Sociales du Compartiment A en circulation doivent à tout moment être détenues par la même personne; toutes les Parts Sociales du Compartiment B en circulation doivent à tout moment être détenues par la même personne; toutes les Parts Sociales du Compartiment C en circulation doivent à tout moment être détenues par la même personne; toutes les Parts Sociales du Compartiment D en circulation doivent à tout moment être détenues par la même personne; toutes les Parts Sociales du Compartiment E en circulation doivent à tout moment être détenues par la même personne; toutes les Parts Sociales de Compartiment I en circulation doivent à tout moment être détenues par la même personne; toutes les Parts Sociales du Compartiment J en circulation doivent à tout moment être détenues par la même personne; toutes les Parts Sociales du Compartiment K en circulation doivent à tout moment être détenues par la même personne; toutes les Parts Sociales du Compartiment L en circulation doivent à tout moment être détenues par la même personne et toutes les Parts Sociales de Compartiment M en circulation doivent à tout moment être détenues par la même personne. Il en résulte donc que les Parts Sociales de Compartiment A, les Parts Sociales de Compartiment B, les Parts Sociales de Compartiment C, les Parts Sociales de Compartiment D, les Parts Sociales de Compartiment E, les Parts Sociales de Compartiment I, les Parts Sociales de Compartiment J, les Parts Sociales de Compartiment K, les Parts Sociales de Compartiment L et les Parts Sociales de Compartiment M peuvent uniquement être transmises ensemble et non unitairement par leurs détenteurs respectifs."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.700.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Signé: D. BRAUSCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 décembre 2013. Relation: RED/2013/2205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013176961/570.

(130215789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

JAB Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.166.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67873 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178885/10.

(130217696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

NTP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179067/11.

(130217742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

NTP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 410.024.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179068/11.

(130217737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Lux 21 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.496.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-ninth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lux 10 Starlight GBP S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 176 061, here represented by its Manager Mister Thierry Drinka, private employee, residing professionally at L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart,

The appearing party is the shareholder of "Lux 21 Starlight GBP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 179 496, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on July 30th, 2013 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 19, 2013 under number 2302. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the object of the Company, by inserting a new paragraph;
2. Amendment of Article 3 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to amend the object of the Company by inserting an additional new second paragraph (the actual second paragraph becoming the third paragraph) which shall read as follows:

"The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property."

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 3 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

« **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre,

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Lux 10 Starlight GBP S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176 061, ici représentée par son Gérant Monsieur Thierry Drinka, employé privé, demeurant professionnellement à L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée Lux 21 Starlight GBP S.à r.l. établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 179 496, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 juillet 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 septembre 2013 sous le numéro 2302. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la société, par l'insertion d'un nouvel alinéa;

2. Modification de l'article 3 des statuts de la société en conséquence;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société par l'insertion d'un alinéa additionnel 2 à l'article 3 des statuts de la Société (l'actuel second alinéa devenant le troisième alinéa) qui aura la teneur suivante:

"La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre alienation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière."

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères. Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par (i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres

lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers, (ii) prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et (iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre alienation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2013. LAC/2013/55756. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013178922/130.

(130217952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Subway Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.084.

AUSZUG

Im Rahmen der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 13. Dezember 2013 der Gesellschaft SUBWAY LUX S.à r.l., mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 45, boulevard J.F. Kennedy, („SUBWAY LUX“) hat die Gesellschafterin in einem Tagesordnungspunkt folgendes beschlossen: „Die Gesellschafterin Anna Margareta Schoel, geb. Notte, geb. 22. Dezember 1958, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Mozartstrasse 51, tritt ihre 500 Gesellschaftsanteile wie folgt ab:

400 Gesellschaftsanteile an Firma Stardust International S.A., Gesellschaftssitz in L-5445 Schengen, 50, route du Vin

100 Gesellschaftsanteile an Herrn Heinz Schoel, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Mozartstrasse 51“.

Das Gesellschaftskapital war vollständig vertreten, der Beschluss erfolgte einstimmig.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. Dezember 2013.

Für die Gesellschaft

Mandataire

Référence de publication: 2013177307/19.

(130216520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Nordborn I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 120.949.

Suivant les résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 18 décembre 2013, le siège social de la Société a été transféré au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013181774/13.

(130221811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Software Luxembourg (Holdco 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 900.495,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.183.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 23 décembre 2013 les décisions suivantes:

- Nommer Monsieur Nicholas James Humphries demeurant professionnellement au 2, More London Riverside, SE1 2AP -Londres (Royaume-Uni) en tant que gérant A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.
- Révoquer Monsieur Alexander Leslie John King de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat.
- Reconnaître que le conseil de gérance est des lors constitué de:

Mme Nadia Dziwinski

Mr Francois Champon

Mr Jonathan Boyes

Mr Nic Humphries

Le siège social de l'associé unique Software Luxembourg (Holdco 1) S.à r.l. a changé et est à présent au 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013181891/22.

(130221458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Force One, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 58, rue Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 153.864.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame GIRAULT Isabelle, profession libérale, née le 27 juillet 1969 à Nogent-sur-Seine (France), demeurant à L-2342 LUXEMBOURG, 58, rue Poincaré, représentée par Madame Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à L-1258, Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 31 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée FORCE ONE, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 153.864, établie et ayant son siège social au 58, rue Poincaré à L-2342 LUXEMBOURG, ci-après nommée la «Société»,

a été constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2010, publié au Mémorial C de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1598 du 6 août 2010 pages 76665 et suivantes. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se nomme elle-même comme liquidateur de la Société, et qu'en cette qualité, le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné, ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- En outre l'associée unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assumera irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti dans l'actif de l'associée unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, CD-GEST S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.174, dûment représentée par Monsieur Frédéric COLLOT, son gérant unique

Désignée «commissaire à la liquidation» par l'associée unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 58, rue Poincaré à L-2342 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Fratter et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. LAC/2013/56653. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175692/59.

(130215341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Tenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 59.581.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176284/9.

(130214328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Konnectiva S.A., Société Anonyme de Titrison.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 142.171.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181643/10.

(130221825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

La Rose Blanche Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.290.

Je soussigné, Monsieur Manuel BORDIGNON, Administrateur de la société LA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE S.A., déclare par la présente, démissionner de mon poste d'Administrateur qui m'avait été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Manuel BORDIGNON.

Référence de publication: 2013181648/10.

(130221297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

La Rose Blanche Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.290.

Je soussigné, Monsieur Jean-Marc FABER, Administrateur de la société LA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE S.A., déclare par la présente, démissionner de mon poste d'Administrateur qui m'avait été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Jean-Marc FABER.

Référence de publication: 2013181649/10.

(130221297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

La Rose Blanche Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.290.

Je soussigné, Monsieur Christophe MOUTON, Administrateur de la société LA ROSE BLANCHE IMMOBILIERE S.A., déclare par la présente, démissionner de mon poste d'Administrateur qui m'avait été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Christophe MOUTON.

Référence de publication: 2013181650/10.

(130221297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

S.D.B. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 141.018.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 décembre 2013:

- L'Assemblée a entendu le rapport du Commissaire-vérificateur à la liquidation et l'a approuvé,
- L'Assemblée a décidé qu'il n'y a pas lieu de payer un dividende de liquidation aux associés,
- L'Assemblée a décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société, 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg,
- L'Assemblée a décidé de clôturer la liquidation.

Pour extrait conforme

DELPHEA S.à r.l.

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014000453/20.

(130224220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.
